

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DE BARBAZAN DEBAT
SEANCE N° 2018.04 DU 26 JUILLET 2018

L'an deux mille dix-huit, le vingt-six juillet à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la commune de BARBAZAN-DEBAT, dûment convoqué, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de M. PEDEBOY Jean-Christian, Maire.

ETAIENT PRÉSENTS : M. PEDEBOY Jean-Christian, Mme RIVALETTO Claudine, M. BEZ Bernard, Mme FERNANDEZ Consuelo, Mme RODRIGUEZ Rose-Marie, M. DELMAS Claude, Mme POUYENNE-VIGNAU Régine, M. IBORRA François, Mme MAUVEZIN Françoise, M. LAGARDELLE Gilles, Mme PALOMINO Hélène, Mme OLALLA Anne-Marie, Mme SANSOULET Monique, M. MAZET Serge, M. SCHAEFFER Fabrice, M. LARROUY Michel, Mme DARRE Michèle, M. SONNEVILLE Didier, Mme SCHNEIDER Christianne.

PROCURATIONS : M. LOUPRET Yves à Mme RIVALETTO Claudine, M. MANSE Jean-Luc à M. PEDEBOY Jean-Christian, M. MATUT Pascal à M. SONNEVILLE Didier.

ABSENCE : M. CHAMPAGNE Sylvain.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme RIVALETTO Claudine.

Présentation par M. LE MAIRE de la raison de ce Conseil Municipal.

RECRUTEMENT D'UN D'AGENT CONTRACTUEL SUR UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIÉ A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITÉ

M. LE MAIRE précise le pourquoi du CDD. Il n'y a pas d'observations.

Vote à l'unanimité.

CONVENTION OPERATIONNELLE ENTRE LA COMMUNE, LA CATLP, L'EPF OCCITANIE : AMÉNAGEMENT RUE DE LA MOISSON

Il faut que la Commune prenne la même délibération que la CATLP.

Lecture de la délibération par M. LE MAIRE.

Il n'y a pas d'observations.

Remarque de M. BEZ : « On a l'entretien à notre charge dès que la vente sera effective et tant qu'un permis ne sera pas délivré, le fermier en place pourra continuer à cultiver le terrain. La Commune devra s'acquitter de la Taxe Foncière. »

M. DELMAS explique que l'EPF répercutera les différentes taxes.

M. IBORRA s'inquiète, si plusieurs personnes se mettent d'accord.

M. LE MAIRE explique que les risques sont nuls et que le prix sera fixé par les Domaines ; le prix est de 25 € actuellement. Le prix d'achat par l'EPF est de 28 €. L'obligation de mettre sur la délibération des logements sociaux (1/4 de logements sociaux sont prévus). La Commune garde la main sur ce terrain, conformément au schéma d'orientation en cours.

M. LE MAIRE veut que les Commissions s'emparent de ce projet. Lorsqu'il y aura un projet valable, la SAFER faisant partie de la Commission, cela facilitera le devenir de ce terrain.

Vote à l'unanimité.

ACCESSIBILITÉ 2018-2019 : NOUVEAU PLAN DE FINANCEMENT

Si on augmente le montant de 30 000 €, on peut gagner 1 000 €.

Vote à l'unanimité.

La séance est levée à 18H25.

« Signatures » des Conseillers présents ou « Procurations à »

PÉDEBOY Jean-Christian		MANSE Jean-Luc	PEDEBOY Jean-Christian
RIVALETTO Claudine		OLALLA Anne-Marie	
BEZ Bernard		CHAMPAGNE Sylvain	Absent
FERNANDEZ Consuelo		SANSOULET Monique	
LOUPRET Yves	RIVALETTO Claudine	MAZET Serge	
RODRIGUEZ Rose-Marie		SCHAEFFER Fabrice	
DELMAS Claude		LARROUY Michel	
POUYENNE-VIGNAU Régine		DARRÉ Michèle	
IBORRA François		MATUT Pascal	SONNEVILLE Didier
MAUVEZIN Françoise		SONNEVILLE Didier	
LAGARDELLE Gilles		SCHNEIDER Christianne	
PALOMINO Hélène			